UNHAJ

CONFIANTE EN SON HUMANITÉ

UNIE

ÉTABLIR ET FAIRE PROGRESSER ENSEMBLE UNE SOCIÉTÉ

PRINCIPES

Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité.

Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme.

Notre engagement historique aux côtés des jeunes travailleurs se traduit aujourd'hui par un engagement aux côtés de tous ceux qui veulent bâtir leur place dans la société, quelle que soit leur situation à l'égard du travail.

L'ACTION

Chaque signataire exerce une volonté politique par laquelle il s'engage à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques faisant des jeunes des acteurs reconnus de la vie et du développement d'un territoire.

Chaque signataire s'engage à faire émerger, dans une collaboration permanente avec tous ceux dont c'est la responsabilité le constat des désirs, des besoins et des attentes des jeunes dans tous les domaines où se construit leur développement social et professionnel.

Chaque signataire forge avec ses partenaires et avec les jeunes les réponses diversifiées utilisant habitat, emploi, culture, mobilité, bien-être, formation, loisirs non seulement dans leur valeur d'usage, mais également dans les effets sociaux qu'ils produisent. Il s'attache ainsi à satisfaire en même temps aux besoins et aux attentes énoncées par les jeunes et à leur exigence, même muette, de considération et de légitimité.

Chaque signataire assure la gestion de projets ainsi conçus, et assume ce faisant la confrontation entre volonté politique, exigence pédagogique et construction économique.

Chaque signataire participe en retour à la réflexion permanente menée avec ses partenaires, et fait ainsi évoluer analyses, stratégies et projets.

L'UNION

Nous nous unissons pour :

- travailler, dans notre diversité, à l'élaboration de projets communs de développement des politiques au service de la jeunesse, notamment en matière d'habitat des jeunes.
- témoigner de la situation des jeunes que nous accueillons, être force collective de proposition et partie prenante de la mise en œuvre des politiques qui les concernent, ainsi que de leur évaluation.
- promouvoir un idéal associatif et démocratique.
- organiser la promotion et la défense de nos idées et de nos actions, accompagner notre développement, en créant les moyens communs nécessaires.
- mobiliser, par la proposition, la concertation et la coopération, l'ensemble de nos partenaires publics et privés.

CHARTE ADOPTÉE LE 02 FÉVRIER 1996

Union nationale pour l'habitat des jeunes
12, avenue du Général-de-Gaulle - CS60019 - 94307 Vincennes Cedex
Tél : 01 41 74 81 00 - Fax : 01 43 74 04 29 - unhaj@unhaj.org
www.unhaj.org

4èmes Assises nationales pour l'habitat des jeunes : 25 novembre 2016 - Conception graphique : Yeman.fr

CHARTE UNHAJ

Les signataires de la Charte UNHAJ veulent, en signifiant leur adhésion individuelle et collective, énoncer les principes communs qui fondent leur action, formuler les traits essentiels de sa mise en œuvre, définir les missions qu'ils assignent à leur Union.

PRÉAMBULE



L'existence de foyers accueillant sur leur route de jeunes travailleurs isolés est aussi ancienne que le sont le compagnonnage et la solidarité. Car aussi loin que l'on remonte dans le temps, des hommes et des femmes, jeunes le plus souvent, se sont arrachés à leur famille et à leur terroir pour vivre leur vie et, très souvent, pour chercher simplement à survivre.

C'est en 1955, dans un contexte de crise aiguë du logement, que les associations gestionnaires de foyers, issues de mouvements de jeunesse, se rassemblent et unissent, au plan national, leur imagination et leurs talents pour développer l'accueil des jeunes en milieu urbain et constituer, auprès des pouvoirs publics, un interlocuteur unique.

Génération après génération des jeunes, garçons et filles, rencontrent des obstacles pour s'intégrer dans la vie économique, sociale, culturelle, civique. C'est à ce défi que l'UNHAJ a décidé, depuis son origine, de se confronter. Être à l'écoute des jeunes, traduire auprès des pouvoirs publics, avec eux, leurs besoins et leurs aspirations telle a été et telle demeure sa mission.

Offrir gîte et appui à des jeunes, une possibilité d'épanouissement, d'accès à la culture, d'intégration active au sein de la communauté nationale, voilà ce qui a constitué le fondement de l'identité collective des associations gestionnaires de foyers qui se sont regroupées en Union.

Les pouvoirs publics ont reconnu et encouragé cette ambition. Pour ne se rappeler que quelques temps forts...

DÉFINITION DU STATUT DE FJT (CIRCULAIRE 1971 ET LOI SOCIALE 1975)

RECONNAISSANCE DE L'ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE (CIRCULAIRE 1971 ET LOI SOCIALE 1975)

AIDE AU RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU (DOTATION EN POSTES FONJEP)

MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'HABITAT (ACCORD CADRE 1989).

Cette présence reconnue des associations au niveau local a pu ainsi se développer sur l'ensemble des territoires, départemental, régional, national et, dès 1970 en Europe.

La mission que se sont donnée les associations en s'unissant voici quarante ans est plus que jamais d'actualité. Elle revêt un caractère d'intérêt national. De la condition faite aux jeunes dépend la société de demain. Elle sera la leur. Ils auront, à leur tour, la mission de construire le monde à venir.

Cette Charte qui nous engage s'inscrit dans une histoire collective et dans un devenir fondé sur le développement des personnes et leur capacité à établir et faire progresser ensemble une société confiante en son humanité.

CHARTE UNHAJ

Habiter, Créer, Expérimenter

Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle
CS 60019 - 94307 Vincennes Cedex

Tél : 01 41 74 81 00 - Fax : 01 43 74 04 29
unhaj@unhaj.org

www.unhaj.org
www.facebook.com/UNHAJ

60 ANS d'engagement
pour une jeunesse émancipée